

République Française  
Vosges  
Arrondissement d'Epinal  
Commune de Nomexy

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Nomexy

### SEANCE DU 27 AOÛT 2021

Date de la convocation : 22 août 2021

Date d'affichage : 1 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept août à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Martine BOULLIAT, maire.

**Présents** : BARGAS Xavier, BEGIN Denis, BOULANGER Fanny, BOULLIAT Martine, CADET Murielle, CAMARA Nfaly, CHERRIERE Marie-France, COMBEAU Jean-Michel, GAXATTE Delphine, GRANDIDIER Cyril, KLINGER Séverine, LAVALLEE Sylviane, LORENTZ Isabelle, NOEL Marie-Odile, SAUVEGET André, STOTE Daniel, THOMASSETTE Francine

**Représentés** : DUSSAULX Daniel par BOULLIAT Martine

**Absents** : CUNY Anthony

**Secrétaire** : Madame GAXATTE Delphine

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2021_30 - Adhésion au service commun en matière d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, de passation de marchés publics et de recherche de subventions de la communauté d'agglomération d'EPINAL
---

Madame le Maire explique que la Commune était déjà adhérente au service commun en matière d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, de passation de marchés publics et de recherche des subventions géré par la Communauté d'Agglomération d'Epinal,

Madame la Maire propose de renouveler l'adhésion à ce service au tarif de 2,5€ par habitant et par an et pour le mandat en cours.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**AUTORISE** la Maire à signer ladite convention d'adhésion avec la CAE et tout document afférent à ce dossier.

2021\_31 - Demande de subvention au titre du FITN 7 (Fonds d'Innovation et de Transformation Numérique des collectivités)

Madame la Maire présente le projet d'informatisation des écoles de la Commune et les possibilités de subventionnement offertes par le FITN 7 selon le plan de financement suivant.

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Union européenne		
Etat FITN 7	41.25 %	5.346€
Etat - autre		
Conseil régional Grand Est		
Conseil départemental des Vosges		
Autre Education nationale	38.25 %	4.900 €
Autre		
<b>Sous-Total financement public (80 % maximum)</b>		
Fonds propres	20 %	2.562 €
Emprunts		
<b>Sous-total collectivité</b>	20%	2.562 €
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>	100%	12.808 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel.

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part restant à la charge de la collectivité.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2021\_32 - Convention avec le SCOT des Vosges Centrales relatives au transfert des droits à certificats d'économie d'énergie

Madame la Maire explique la possibilité offerte par le SCOT des Vosges Centrales de lui transférer les droits aux Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper et les valoriser pour l'ensemble de ses communes adhérentes.

Il reversera aux communes la valorisation financière des CEE obtenus, après déduction de frais de gestion, selon les modalités définies par son Comité Syndical, soit 80% du produit de la vente des CEE.

Il est à préciser que la Commune conservera une totale liberté sur les opérations qu'elle souhaitera transférer ou non.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**AUTORISE** la Maire à signer la convention relative aux CEE avec le SCOT des Vosges Centrales.

**AUTORISE** la Maire à signer tout document nécessaire à l'obtention des CEE.

2021\_33 - Labellisation écoquartier – dépôt d’une candidature pour le projet d’aménagement sur le site de l’ancienne filature BOUSSAC

Madame la Maire fait savoir après présentation au Conseil Municipal que le programme de reconversion de la friche industrielle BOUSSAC pourrait être éligible au label Ecoquartier porté par le Ministère du Logement et de l’Habitat Durable.

Madame la Maire précise que cette labellisation pourrait constituer un atout supplémentaire, au regard du projet communal voulu résolument qualitatif, pour convaincre des investisseurs de s’engager aux côtés de la commune pour la réalisation des aménagements souhaités.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**AUTORISE** la Maire à signer la charte Ecoquartiers.

**AUTORISE** la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2021\_34 - Budget général - Décision modificative n°1

Cette décision comprend la réintégration de l’étude relative à l’accessibilité PMR aux travaux concernés.

D’autre part, il convient de réaliser les écritures relatives à la cession du tracteur CASE acheté en 1994 pour un montant de 1.300 € TTC.

Enfin, il convient d’ouvrir une ligne relative au recrutement d’un apprenti et d’ajuster les dépenses entre personnel titulaire et non titulaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**ACCEPTTE** la décision modificative telle que présentée :

<b>Dépenses de fonctionnement :</b>		<b>Recettes de fonctionnement :</b>	
Chapitre 011	-10.000 €		
Compte 6068			
Chapitre 012	-10.000 €		
Compte 6411			
Compte 6413	+15.000		
Compte 6417	+5.000 €		
<b>Dépenses d'investissement :</b>		<b>Recettes d'investissement :</b>	
Chapitre 041	+3.198 €	Chapitre 041	+3.198 €
Compte 2151		Compte 2031	
Chapitre 21	+1.300 €	Chapitre 024	+1.300 €
Compte 21578			

**AUTORISE** en conséquence le recrutement de Monsieur POURQUIER Pierre à compter du 25 aout 2021 pour une période d'un an en qualité d'apprenti.

2021\_35 - Tarifs municipaux

Par délibération 2020-58 du 4 décembre 2020, le conseil municipal a fixé les tarifs pour l'ensemble des services municipaux.

Madame la Maire précise qu'il convient d'adapter les tarifs pratiqués pour les services périscolaires en créant un tarif spécifique au mercredi après-midi identique au mercredi matin.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**FIXE** l'ensemble des tarifs municipaux présentés en annexe à compter du 01 septembre 2021

2021\_36 - Exonération des droits de place

Pour faire face à la crise du COVID, Madame la Maire propose que les droits de place concernant les terrasses et débits de boissons institués par délibération 2019-22 du 05 avril 2019 soient neutralisés pour l'année 2021.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**DECIDE** que les droits de place concernant les terrasses et débits de boissons seront suspendus durant l'année 2021.

2021\_37 - Rapport annuel d'activité Communauté d'Agglomération d'Epinal

Conformément aux dispositions du CGCT et notamment son article L.5211-39, les EPCI doivent transmettre chaque année un rapport retraçant l'activité de l'établissement arrêté par son organe délibérant,

Conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication pour approbation au Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**APPROUVE** le rapport annuel 2020 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h45.

**Fait à NOMEXY, les jours, mois et an susdits**

Le maire,  
Martine BOULLIAT